

Mise jour au sujet de l'influenza aviaire hautement pathogène en Ontario

Le 12 juillet 2022

Depuis le 18 mai, aucune nouvelle éclosion d'influenza aviaire hautement pathogène n'a été signalée en Ontario. Le rétablissement des 26 établissements infectés est sur la bonne voie, tandis que les activités d'élimination du virus et de surveillance se poursuivent.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a récemment annoncé ce qui suit :

- La totalité des dernières zones d'infection de 3 km autour des établissements infectés ont maintenant été éliminées, ce qui permet d'alléger les restrictions de déplacement.
- La surveillance post-éclosion est terminée dans huit des 22 zones de contrôle primaire (ZCP). En date du 10 juillet, huit ordonnances de déclaration de zone de ZCP ont été révoquées. Ainsi, il n'y a plus de restrictions de déplacement dans les municipalités de Selwyn, Peterborough, Halton, Chatham-Kent, Centre Wellington, Chippewas of Nawash Unceded First Nation, Prince Edward et dans une partie de South Glengarry. Des mesures de contrôle continuent d'être appliquées à tout établissement infecté à l'intérieur de ces ZCP révoquées.
- Les fermes avicoles commerciales situées dans ces huit ZCP révoquées sont maintenant considérées comme étant en zone libre. Ces fermes ont été avisées par le personnel du FBCC et elles n'ont plus besoin de permis de déplacement, de surveillance des oiseaux morts, de tests ou de questionnaires sur la santé des troupeaux ; des permis ne sont requis qu'en cas de livraison ou de transit vers l'une des ZCP restantes.
- Toutes les restrictions ont été levées pour les cinq établissements infectés qui ont terminé les procédures de nettoyage requises et qui satisfont aux exigences de réapprovisionnement.
- Des mises à jour sur les zones d'IAHP sont présentées sur le [site Web de l'ACIA](#). Vous trouverez de plus amples informations sur les permis de l'ACIA et les conditions requises pour le contrôle des déplacements [ici](#).

NÉCESSITÉ DES BONNES PRATIQUES DE BIOSÉCURITÉ

Compte tenu du niveau de risque et d'incertitude réduit et des mesures d'intervention et de rétablissement appliquées en continu par l'ACIA, le FBCC met fin à l'avis de biosécurité accrue du 26 mars. Pour les producteurs de volaille, les éleveurs de petits troupeaux et le personnel de l'industrie avicole de la province peuvent à présent revenir aux [NIVEAUX DE BIOSÉCURITÉ NORMAUX \(CARTES VERTES\)](#). Nous vous rappelons que tant que votre ferme ou votre entreprise demeure dans une zone de contrôle primaire active de l'ACIA, vous êtes tenu de continuer à respecter tous les aspects des [règles actuelles de contrôle des déplacements](#).



Bien que l'épidémie semble s'atténuer avec le temps plus chaud et la fin de la migration des oiseaux sauvages, des cas récents au Québec et aux États-Unis suggèrent que le virus persiste localement dans certains environnements. Il est important de maintenir un respect rigoureux des bonnes pratiques de biosécurité. Il convient de veiller strictement au respect des plans de biosécurité révisés, en effectuant régulièrement des vérifications et des réparations afin de minimiser les contacts avec les oiseaux sauvages.

Toute personne travaillant avec des oiseaux doit continuellement se souvenir des bons comportements et les bonnes pratiques en matière de biosécurité ; tout manquement à ces mesures peut facilement entraîner l'introduction d'une maladie dans une ferme.

Il convient d'accorder une attention particulière à l'introduction d'équipements et de matériels susceptibles d'avoir été contaminés à la suite d'une exposition environnementale. Si les oiseaux présentent des signes de maladie, les producteurs doivent immédiatement appeler leur vétérinaire. Il leur est également recommandé de communiquer avec la ligne d'assistance téléphonique du FBCC, accessible 24 heures sur 24, au 1-877-SOS-BYRD, et avec le bureau de leur agence.

SÉRIES DE MISE À JOUR SUR L'IAHP – DERNIER APPEL LE 14 JUILLET À MIDI

Le dernier appel de la série de mises à jour sur l'IAHP aura lieu le jeudi 14 juillet. Les producteurs et le personnel de l'industrie ayant des questions après cette date peuvent contacter le bureau de leur office ou consulter le [site Web du FBCC](#).

OBTENIR DU SOUTIEN ADDITIONNEL

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) dispose de ressources pour aider les personnes concernées à traverser cette période difficile. Visitez les ressources sur la santé mentale à l'intention des agriculteurs – soutien immédiat, ou composez le 1-866-267-6255 pour le Farmer Wellness Initiative, qui offre aux producteurs et aux membres de leur famille la possibilité d'obtenir des séances gratuites avec un professionnel de la santé mentale.

VOUS SEREZ INFORMÉS

Le FBCC s'engage à fournir des communications en temps voulu à l'industrie avicole de l'Ontario et continuera à vous tenir au courant de l'évolution de la situation. Le personnel du FBCC collabore avec l'ACIA et le MAAARO pour prendre en main la situation et travailler à la continuité des activités de l'industrie avicole. Si ce n'est pas déjà fait, veuillez consulter le site Web du FBCC et inscrivez-vous aux alertes de maladie.

